



CCAS Pierre Vilain

Projet d'établissement

Crèche familiale et collective « les petits poucets »

9, rue Ambroise Croizat 62190 LILLERS

Projet d'établissement modifié en date du 05 mai 2023



Pas·de·Calais
Mon Département

S O M M A I R E

Partie 1 – Le projet social et de développement durable

1.1 - Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

1.2 - Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

1.3 - Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

1.4 - La démarche en faveur du développement durable

Partie 2 – le projet éducatif

2.1 – Les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant

2.2 – Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin

2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement

2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être

2.6 – Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle

2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Partie 3 – Le projet d'accueil

3.1 – Les accueils proposés

3.2 - Les prestations d'accueil proposées

3.3 – L'hygiène et les changes

3.4 - L'alimentation

3.5 – L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

3.6 – L'encadrement de la structure et des enfants

INTRODUCTION

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Le gestionnaire s'assure de la bonne application de ces dispositions à tout moment. Tout gestionnaire, directeur, directeur adjoint, référent technique ou responsable technique connaît cette réglementation.

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Ce règlement doit être accessible à chacun sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la Caf (R2324-31 du CSP). Il peut être transmis sous format numérique. Il doit également être affiché de manière accessible au(x) parent(s). Chaque mise à jour est transmise au(x) parent(s).

Le Projet d'Etablissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).

Ce projet d'établissement a été revu avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de la crèche collective et familiale. Il fait suite au souhait d'évolution de la structure dans ses pratiques mais aussi dans l'offre d'accueil.

Il a été réfléchi et travaillé afin de garantir une qualité d'accueil des enfants au sein de la crèche. L'équipe de la crèche s'appuie sur ce document fondamental pour animer et mettre en œuvre les différents projets.

Le projet d'établissement comprend :

- un projet social et de développement durable
- un projet éducatif
- un projet d'accueil

Partie 1 :

Le Projet Social et de Développement durable



1.1 Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

L'éducation, parce qu'elle participe au développement social, économique et culturel est un enjeu politique prépondérant pour la ville de Lillers qui a placé la famille et l'enfant au cœur de son action politique.

Historique :

La Crèche Familiale a reçu l'agrément par le Conseil Général pour un accueil de 40 places le 26 Décembre 1973 et a eu l'autorisation de diminuer sa capacité d'accueil à 30 places en mars 2018 suite à des difficultés structurelles. Aujourd'hui, elle est agréée pour 27 places, dont 12 en familial et 15 en collectif.

Ce service a été créé pour :

- ↳ Offrir aux familles un mode de garde de la petite enfance sur l'ensemble du secteur lillerois ainsi que ses villes avoisinantes ;
- ↳ Diversifier les différents modes d'accueil ;
- ↳ Répondre aux besoins des familles, notamment au niveau des heures d'ouverture ;
- ↳ Individualiser l'accueil de certains enfants (besoin de stabilité familiale).

La Crèche collective et familiale d'une capacité de 27 enfants s'efforce de répondre à la demande croissante des parents.

La commune de LILLERS est située au cœur du département du Pas de Calais, aux pieds des collines de l'Artois et au bord de la Vallée de la Lys et de la plaine des Flandres.

LILLERS est une ville située entre Béthune, Aire sur la Lys, Bruay la Buisnière et Hazebrouck qui compte, aujourd'hui, près de 10 000 habitants. La ville est bien dotée en différents équipements, crèche, écoles (9 écoles maternelles et primaires, deux collèges et un lycée), médiathèque, piscine, centre social et centre de loisirs.

Cette commune s'étale sur 2 689 hectares, elle a la particularité d'être reconnue comme une ville à la campagne, grâce à la présence de plusieurs hameaux qui entourent le centre-ville (Cantrainne, Rieux, Hurionville, Manqueville, Orgeville, La Flandrie).

Il convient de souligner la dynamique de la vie associative forte de plus d'une centaine d'associations sportives, culturelles, solidaires et de loisirs.

Aujourd'hui, les modèles familiaux, les origines sociales et géographiques sont divers. Faire de ces différences une richesse est l'une des volontés de ce projet, ainsi, la crèche devient la première école de « vivre ensemble ». Les familles en situation de pauvreté ainsi que les enfants porteurs d'un handicap, qui participent aussi à cette diversité, sont inclus dans la structure. La Crèche offre un véritable projet social qui prépare les petits à la vie en société dans une ambiance chaleureuse et ludique.

Diagnostic :

La crèche familiale « les petits poucets » de Lillers gérée par le CCAS enregistré depuis plusieurs années un taux de fréquentation en dessous de la moyenne constatée pour ce type d'équipement, malgré une baisse de sa capacité d'accueil.

Suite à un diagnostic interne et externe, plusieurs axes de développement ont été envisagés pour permettre à la ville de Lillers une optimisation globale de sa réponse aux besoins des jeunes enfants et des familles sur le territoire (évolution de la crèche familiale en crèche collective et familiale, création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent, consultation de PMI...)

L'étude qui a été réalisée par Colline ACEPP en 2019-2020 et l'analyse des besoins sociaux menée par le cabinet COMPAS de l'UNCCAS en 2020 ont mis en lumière de nombreux indicateurs de précarité pour les familles Lilleroises avec des enfants de moins de 3 ans notamment :

- Un nombre important de familles monoparentales : 27% des familles avec enfants de moins de 3 ans (16% au niveau national)
- Un nombre important de familles à bas revenus : 43% des familles avec enfants de moins de 3 ans (31% au niveau national)
- Un taux d'activité des parents faible : 36% des enfants vivent avec un ou des parents en activité
- 1 enfant/2 ne fréquente pas un mode d'accueil formel : le taux de couverture est de 51.5%

Par ailleurs, un quartier de la ville est placé en Quartier Prioritaire Ville (QPV), celui du centre-ville. De plus, les partenaires travaillant sur le territoire expliquent que les familles bénéficiaires du RSA sont difficiles à mobiliser pour une reprise d'activité, qu'il y a des besoins en soutien à la parentalité et des besoins d'avoir accès à un espace collectif d'accueil ou de socialisation et que certaines familles ont des craintes à fréquenter les structures d'accueil (peur du jugement, peur de confier son enfant, difficultés à se séparer, peur du contrôle social).

En partant de ces constats, la crèche se doit d'être porteuse d'un projet social fort pour permettre de regrouper tous les acteurs (parents, professionnels, partenaires) autour d'un projet commun. Il est alors basé sur plusieurs orientations prioritaires :

- Répondre aux besoins multiples des familles en diversifiant l'offre,
- Renforcer les liens sociaux en proposant un lieu d'échange et de mixité sociale
- Favoriser l'inclusion pour tous les publics
- Développer la participation des familles
- Garantir le portage du projet et des valeurs communes en assurant une cohésion d'équipe
- Inscrire la structure dans le tissu local en développant le partenariat et en innovant pour le maintenir au quotidien

Afin de favoriser cette mixité sociale et de comprendre les enjeux sur le territoire, la structure a travaillé avec les partenaires du territoire sur différents axes de travail (accompagnement social et insertion professionnelle, la santé et le handicap et le parcours de vie de l'enfant). Cela a permis d'ajuster notre pratique et notre offre et de mettre en place des actions concrètes au quotidien sur la structure et en lien avec les partenaires.

Un travail sur le territoire est aussi mené par l'équipe suite à une formation en pédagogie sociale. Lors de ces temps, l'équipe a pu se former sur l'accueil inconditionnel, sur l'importance de la rencontre et de la relation, mais aussi de la régularité. Ces temps ont aussi permis à l'équipe de continuer à construire son identité et à accorder de l'importance au collectif qu'elle est, de reconnaître qu'ensemble, nous sommes capables de porter des projets et des valeurs communes.

La prise en compte de la diversité des familles accueillies se travaille au quotidien et grâce aux formations qui ont été dispensées à l'équipe, celle sur la pédagogie sociale et également une formation sur l'accueil de la diversité des familles. Elle permet à toute l'équipe de prendre en compte les différentes attentes de chaque famille et d'ouvrir sa vision sur le fait que chaque famille, chaque situation, chaque enfant est différent.

Le projet social de la structure se doit d'affirmer les objectifs prioritaires travaillés ces dernières années : diversification de l'offre, soutien à la parentalité, lutte contre les inégalités, inclusion.

1.2 Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

Le constat qui est fait sur le territoire est que les familles dont aucun ou un seul parent travaille n'osent pas pousser la porte d'une structure petite enfance et bon nombre d'entre elles ne repartent pas vers l'emploi car l'un des freins à celui-ci est la garde d'enfant.

La crèche est labélisée AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) depuis septembre 2022. Une Educatrice de Jeunes Enfants est référente de ce label, elle intervient sur la structure à raison de

0.50ETP afin de travailler avec les partenaires et d'être l'interlocuteur de confiance des parents entrant dans ce dispositif. (Voir la fiche de poste en annexe).

D'après Maria Melchior, chercheuse à l'Inserm : « L'accès à un mode de garde collectif entre 0 et 3 ans représente une opportunité pour les enfants qui en bénéficient puisqu'il conduit à un meilleur développement psychologique et émotionnel par la suite »

De nombreuses études ou rapports mettent aujourd'hui en évidence les bienfaits de l'accueil collectif pour réduire les inégalités liées à la précarité des familles. Néanmoins, le rapport des 1000 premiers jours, établi par Boris CYRULNIK (neuropsychiatre et psychanalyste) met en lumière la difficulté actuelle d'accéder à une place en structure collective, d'autant plus pour les familles à faibles revenus.

En effet, accueillir des enfants issus des familles en situation de pauvreté et/ou en recherche d'emploi dans des structures collectives favorise l'égalité des chances. Les EAJE veillent à ce que la mixité sociale soit garantie et assurent une qualité d'accueil et de développement (socialisation, langage, éveil, confiance en soi, découvertes...)

Le label AVIP incite les équipes de professionnels à réfléchir à la spécificité de l'accueil du public en recherche d'emploi : l'adaptation du fonctionnement de la structure, l'élargissement des horaires d'ouverture, la relation de confiance avec les familles et le partenariat avec les acteurs locaux du champ social et professionnel (pôle emploi, mission locale, PLIE...).

Ce qui permettra aux familles bénéficiaires en situation d'exclusion et très éloignées de l'emploi de pouvoir pousser les portes de la crèche, d'avoir un accès facilité à un mode de garde et d'être soutenues dans leurs fonctions parentales.

La mise en place du dispositif d'insertion professionnelle via la crèche demande une forte implication des partenaires du champ de l'insertion (Pôle emploi, la mission locale, le Département, la CAF, le PLIE, Habitat Insertion, la MJEP d'Isbergues). C'est pour cela que la coopération entre les acteurs a été travaillée en amont du démarrage de l'accueil AVIP. Ce qui résulte des différentes rencontres c'est la volonté de partager l'état des lieux des besoins et de ce que chacun repère au quotidien. Mais aussi, de créer un maillage entre tous, afin de mieux se connaître et de ce fait pouvoir orienter plus facilement les familles vers le partenaire le plus approprié. L'acculturation permet de mieux se connaître, de repérer les alliances communes, mais également de déconstruire les préjugés et idées reçues.

Le dispositif AVIP demande à chacun une capacité d'adaptation très forte, car les cadres d'intervention habituels et les pratiques ancrées peuvent déstabiliser parfois. Il en va de même pour la crèche qui se doit de pouvoir accueillir un enfant dans un délai très court.

Au-delà des 6 places AVIP, qui offrent un cadre et un accompagnement spécifique pour des parents très éloignés de l'emploi, la crèche peut être amenée à accueillir des enfants dont le ou les parents ont besoin d'une place d'accueil pour un retour à l'emploi, mais qui n'entrent pas dans le dispositif AVIP car ils n'ont pas besoin d'un accompagnement intensif vers l'insertion professionnelle. Le véritable dernier frein est l'obtention d'un mode de garde pour leur enfant avant d'intégrer une

formation ou un poste de travail. Le travail d'accompagnement se fera essentiellement sur la familiarisation et l'accueil de l'enfant et de son parent à la crèche pour faciliter le retour rapide à l'emploi.

L'insertion sociale et professionnelle des parents ne passe pas qu'au travers des places AVIP, chaque parent inscrit dans une démarche de retour à l'emploi possède son propre rythme, son propre avancement. Proposer une place, rassurer le parent quant à l'accueil de son enfant peuvent suffire à retrouver une place dans le monde du travail.

1.3 Les dispositions prises pour l'accueil des familles avec enfant en situation de handicap ou à besoin spécifique

L'accueil des enfants en situation de handicap et de leur famille est un axe central de notre projet. Cela fait partie de notre vision de l'accueil de tous.

La structure a déjà accueilli des enfants en situation de handicap, mais souhaite aujourd'hui le développer. Depuis de nombreuses années elle travaille en partenariat avec l'association Gamins Exceptionnels.

Nous pouvons rencontrer une multitude de handicaps différents : Des handicaps physiques (problème de surdité, mal ou non voyant, allergies...), des handicaps moteurs (troubles de la motricité, difficultés pour se déplacer, troubles cognitifs (développement du langage, difficulté dans la relation aux autres...)). Les plus connus étant la trisomie 21, l'autisme, les Troubles du Neuro Développement.

Lors d'une demande d'accueil, il est nécessaire d'avoir une vision globale sur la situation avant d'émettre un avis final. Il y a plusieurs aspects à prendre en compte, tel que le point de vue des parents. Même si la demande peut paraître mal adaptée à l'intérêt de l'enfant, si elle a du sens pour le parent elle mérite qu'on la prenne en compte. Parfois il faut prévoir un accueil qui va être progressif, pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille, cela se travaille en fonction du mode de garde choisi, qui peut être individuel, collectif ou un mixte des 2. Il convient aussi, dès le début de l'accueil d'être attentif à la bonne adaptation de l'enfant et du parent avec l'assistante maternelle ou dans le collectif.

Il se peut qu'il ne soit pas possible d'accueillir l'enfant pour plusieurs raisons, dans ce cas il est important d'accompagner et d'orienter le parent pour l'aider dans ses recherches, afin de trouver une solution adaptée à tous.

Compte tenu des enjeux de cet accueil, une puéricultrice y consacre 0.30% de son temps de travail. Pour se faire elle se rend disponible pour les familles (rendez-vous individuel, présence pour l'adaptation dans les différents services de soins, présence auprès de l'équipe et au domicile des assistantes maternelles...), c'est un lien entre la structure et les partenaires qui accompagnent l'enfant (CAMSP, CMP, orthophoniste, ergothérapeute...). Elle travaille également en étroite collaboration avec le médecin référent de la structure. Ils échangent leurs observations sur chaque enfant et mettent en place les différents suivis.

Au-delà de ces différentes prises en charge et de la complémentarité des différents partenaires qui gravitent autour de l'enfant, l'accueil à la crèche de ces enfants présentant un besoin spécifique, porteurs de handicap, est avant tout de leur offrir un espace de vie dans un milieu ordinaire, avec pour seul objectif le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

1.4 Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

La crèche développe des actions pour la participation des parents. Toute l'équipe s'investit pour mobiliser les parents. Nous développons de nouvelles actions, afin de les impliquer dans la vie de la structure.

1.4.1 Information des parents

Elle se traduit par un échange d'informations (écrites et/ou verbales) entre le(s) professionnel (s) et le(s) parent(s) notamment lors :

- Du premier contact : il est souvent téléphonique, ou physique quand le parent vient directement à la crèche. Ce 1^{er} temps permet d'échanger sur les différentes modalités de la crèche collective et familiale.
- De l'entretien d'accueil : Il permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent / enfant. Il est l'occasion de présenter la vie à la crèche et de faire visiter les locaux. A ce moment est contractualisé l'accueil de l'enfant en présence du/des parent(s), de la responsable (ou de son adjointe), de l'enfant et de l'assistante maternelle si l'enfant est accueilli en familial. C'est un rendez-vous important car il pose le cadre de l'accueil et de la prise en charge chez l'assistante maternelle. Celle-ci participe à la première partie de l'entretien, puis la partie financière se fait après son départ. Pour l'accueil collectif, l'entretien se déroule entre le(s) parent(s) et la directrice ou la continuité de direction. Si besoin, la référente AVIP ou la référente santé peuvent être présentes.
- De l'adaptation : Elle est réfléchie avec le parent et la personne référente de l'enfant, afin de mettre en place une séparation progressive correspondant aux capacités psychiques de l'enfant et du parent et de leur permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective.
- De l'accueil quotidien : celui-ci se déroule le matin, le midi et/ou le soir. C'est un moment d'échange sur la vie de la maison et la vie à la crèche. Que ce soit le matin, le midi ou le soir, ce temps est primordial pour une bonne prise en charge de l'enfant et pour la relation de confiance entre le parent et l'équipe.
- De réunions d'informations : Une réunion d'information est organisée en septembre après l'arrivée des nouveaux enfants. Elles permettent de présenter la crèche, l'équipe, le travail quotidien, les valeurs développées dans la structure. Il est aussi présenté le conseil de crèche à tous les parents afin de préparer l'élection au mois d'octobre. Il se peut selon les périodes de l'année et les axes à développer que d'autres réunions soient proposées. Les parents en sont informés par courrier et/ou mails. Ce sont des instances où chacun peut s'exprimer et poser les questions qu'il souhaite à toute l'équipe. Par ailleurs, nous réfléchissons à d'autres moyens d'informations.

1.4.2 Participation des parents

Le souhait de l'équipe est que les parents puissent participer pleinement à la vie de la structure. Cette participation est enrichissante pour tous, surtout si elle s'inscrit dans le temps.

Les parents sont invités à partager :

- Les événements festifs : les anniversaires sont fêtés dans les locaux de la crèche. Suite à une réflexion en équipe, il est convenu de mettre en place un temps festif en présence des parents, autour des anniversaires chaque mois. Nous proposons également aux parents de participer aux différents temps festifs tels que le carnaval, la chasse à l'œuf, la semaine du goût ou encore Halloween. Ces moments conviviaux sont l'occasion de partager un goûter autour d'un temps d'animation. Les parents sont conviés par un affichage à la crèche, un flyer au domicile et par mails.
- Les temps conviviaux : ceux-ci sont proposés plusieurs fois dans l'année. Il y a les portes ouvertes (souvent proposées en septembre avec l'arrivée des nouveaux parents et enfants), la fête de Noël autour d'un goûter, et la fête de fin d'année en juin autour d'un goûter également et de la découverte des différents jeux qui sont proposés aux enfants tout au long de l'année. C'est l'occasion pour les parents de les découvrir, de les investir avec leur enfant. Une exposition photo peut aussi être organisée lors de ces temps.

1.4.3 Implication des parents

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Leur implication peut prendre différentes formes et favorise leur expression (celle-ci peut aussi se faire avec les grands parents selon leur implication dans la vie de leurs petits enfants) :

- Les parents sont invités à venir préparer les temps conviviaux avec les professionnels, selon leur disponibilité.
- La crèche participe à la semaine de la parentalité proposée par le réseau parentalité 62, ainsi que la semaine nationale de la Petite Enfance. Ces deux temps sont l'occasion de proposer des actions en faveur des parents de la crèche mais aussi des autres parents du territoire. Ils nous permettent d'être visibles de tous et de travailler en partenariat avec des acteurs locaux. Ces temps sont notamment discutés en comité de crèche afin de connaître les attentes des parents.
- Les parents ont la possibilité d'être représentant au Comité de Crèche qui est composé du Maire, d'un membre désigné par le Conseil d'Administration du CCAS, du médecin référent, de la responsable de la crèche, de deux représentants titulaires élus de l'équipe + deux suppléants, de deux représentants titulaires élus des parents + deux suppléants. Il est consulté deux fois par an afin de travailler sur des valeurs éducatives partagées, sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne de la crèche : règlement de fonctionnement, orientations pédagogiques et éducatives, les projets d'équipements. Les représentants du personnel et des parents sont « élus » pour un an.
- **Un talent caché ? les parents qui ont une passion, un savoir-faire, un métier qui peut être partagé, sont les bienvenus. Cela peut être l'occasion de partager avec les enfants de la crèche des temps de convivialité autour de diverses thématiques (cuisine, lecture, cirque, théâtre, ...)**

1.4.4 Les actions de soutien à la parentalité proposées

Les temps de transmissions du matin et du soir avec les professionnels de la structure représentent un temps d'échange primordial avec le parent. Le référent est la personne de confiance pour la famille avec laquelle elle lie des liens tout au long de l'accueil de l'enfant. Lors de ces temps, le parent va pouvoir lui exprimer ses doutes, ses attentes, ses observations. En tant que professionnels de la petite enfance, ils sont formés pour être un soutien au parent au quotidien. La structure leur

propose régulièrement de se former pour pouvoir étayer leurs connaissances et développer leurs compétences, que ce soient les assistantes maternelles en familial ou le personnel en collectif.

Les parents ont aussi la possibilité d'avoir des temps d'échanges avec l'équipe de direction qui est composée d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une puéricultrice. Celles-ci ont été formées pour être à l'écoute des parents et sont en capacité de mettre en place des actions concrètes de soutien à la parentalité. Elles sont des personnes ressources et peuvent se référer aux partenaires.

Les actions de soutien à la parentalité passent aussi par les ateliers de rue en direction de l'ensemble des habitants, en partenariat avec le centre social. Ces ateliers permettent d'être visibles auprès de parents qui ne vont pas forcément pousser la porte de la structure mais qui vont oser venir nous rencontrer sur l'extérieur, dans leur quartier. Les parents qui s'y trouvent sont parfois en demande de soutien et de réponses. L'idée est d'amener les parents vers la crèche, aux consultations de la PMI, au LAEP, qui sont présents dans les locaux de la crèche.

1.5 La démarche en faveur du développement durable

La structure a le souhait d'engager une démarche globale en faveur du développement durable.

- Réduire les déchets : les assistantes maternelles sont attentives au tri des déchets à leur domicile. Elles font aussi attention à ce qu'elles utilisent au quotidien. Dans les bureaux le papier non utilisé (mauvaise impression, feuilles en trop...) est employé pour servir de feuilles de brouillon. Au sein du collectif, nous sommes aussi attentifs au tri et à l'utilisation des ressources.

- Activités : lors des activités, nous utilisons le plus possible du matériel recyclé.

- Valoriser les activités en extérieur : Lorsqu'elles sont à leur domicile, les assistantes maternelles proposent aux enfants de jouer dehors, de découvrir la nature qui les entoure. C'est ce qui est aussi valorisé dans l'accueil collectif. Observer la nature, la découvrir, toucher sont des activités que nous mettons en place. Chaque jour les enfants sont invités à jouer dehors. Pour se faire, nous mettons à disposition des habits de pluie et des bottes pour les jours pluvieux, des casquettes et de la crème solaire pour les jours ensoleillés. Le temps ne doit pas être un frein à la découverte de la nature.

- L'hygiène des enfants : les assistantes maternelles qui n'ont pas d'autres possibilités utilisent du coton et du liniment pour le soin des enfants. Dans le collectif et chez les autres assistantes maternelles, nous utilisons des gants de toilette, une serviette, de l'eau et du savon.

- Qualité de l'air : dans les locaux de la crèche, nous veillons à ce que l'agent d'entretien utilise le nettoyeur vapeur au maximum et du vinaigre blanc pour le nettoyage. La structure est aérée tous les jours, avant l'arrivée des enfants et après leur départ. La référente santé de la structure va mettre en place des actions de sensibilisation auprès des assistantes maternelles pour la qualité de l'air à leur domicile.

Les travaux pour le réaménagement et l'extension de la structure ont été réfléchis avec une architecte qui travaille en faveur du développement durable. Les matériaux qui ont été utilisés sont pour la plupart des matériaux recyclés ou avec les normes de développement durable.

Ce projet social et de développement durable se veut innovant. Il a été travaillé avec les partenaires. L'enjeu pour une structure petite enfance est de pouvoir être visible de tous les publics et reconnu par tous les acteurs du territoire. C'est un projet ambitieux qui demande beaucoup d'investissement de la part de tous, pour l'accueil de tous.

Chaque enfant quel que soit son environnement, ses besoins, ses différences doit pouvoir être accueilli à la crèche. Ce sont les valeurs que porte notre projet.

Partie 2 :

Le Projet Educatif



2.1 – les principes éducatifs développés au regard de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant

Un travail de réflexion a été mené avec l'équipe pour chaque point développé dans la charte. Celle-ci se travaille au quotidien, mais nous sommes conscients qu'il y a encore des axes d'amélioration à développer. Lors des réunions d'équipe pour l'écriture de ce projet éducatif nous nous sommes toujours positionnées au regard de la charte. Elle pose le cadre de notre pratique au quotidien et vient mettre en lumière certains aspects de notre quotidien.

Les différents points de la charte sont mis en œuvre au sein de la structure.

2.2 – Les dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants

Les pratiques éducatives à la crèche respectent un certain nombre de principes :

- ↳ Le respect des rythmes propres de chaque enfant, qui passe par la recherche d'une prise en compte de l'individualité de chacun au sein du groupe ;
- ↳ L'accompagnement de l'enfant dans la recherche de son autonomie. L'enfant est encouragé et accompagné pour lui permettre de faire par lui-même ;
- ↳ Offrir un cadre sécurisant matériel et affectif

Construire des liens clairs autour de l'enfant en accueil collectif ou individuel demande un travail quotidien. La reconnaissance de la famille comme premier éducateur de l'enfant, la reconnaissance du savoir professionnel de l'équipe éducative et celle des besoins de l'enfant dans son individualité sont incontournables pour tisser autour de lui la sécurité affective et psychique dont il a besoin. Cela se travaille au quotidien avec les familles et selon chaque enfant, chaque situation.

La notion d'accueil fait partie des axes de travail de la structure. L'accueil fait partie de plusieurs temps de rencontres tout au long du parcours de l'enfant à la crèche. Du premier contact téléphonique jusqu'à l'accueil quotidien. Chacun de ces temps doit être réfléchi.

Il est essentiel de nommer les émotions de l'enfant lors de l'accueil et que le professionnel lui exprime verbalement le départ de son parent. Il s'agit d'un moment primordial où le professionnel doit mettre en confiance le parent et l'enfant afin de leur permettre de se séparer dans les meilleures conditions (sécurité physique, psychologique, matérielle et affective).

L'enfant peut conserver son doudou, sa tétine (ou objet transitionnel). Celui-ci permet de faire la transition entre la maison et la crèche en le rassurant et en apaisant sa peur. L'adulte proposera à l'enfant de le ranger mais n'imposera jamais une séparation forcée. Ce doudou apporte une sécurité affective supplémentaire. Il représente la douceur, la disponibilité et la permanence parentale à un âge où l'enfant n'a pas encore les moyens intellectuels de comprendre que son parent, quand il n'est pas là, n'est pas perdu, qu'il va revenir. C'est un objet rassurant qui fait partie prenante de sa vie.

Pour permettre un accueil serein, la période d'adaptation doit être pensée selon les besoins de chaque enfant et de son parent. Elle est prévue après l'inscription et se déroule à minima sur une semaine, répartie sur plusieurs temps. La première fois, que ce soit au domicile d'une assistante maternelle ou dans la crèche, la référente fait visiter le lieu à l'enfant et au parent. C'est un temps de familiarisation où chacun apprend à se connaître et où débute la relation de confiance. Le parent transmet les informations nécessaires à l'assistante maternelle pour connaître l'enfant. Le parent peut être amené à effectuer un change ou donner un repas à son enfant afin que la professionnelle observe les habitudes de l'enfant. Selon ce premier temps, l'enfant reviendra seul sur un temps de plus en plus long en y ajoutant progressivement une sieste et un repas.

L'équipe accompagne la famille durant toute la familiarisation et veille à ce que chacun trouve sa place dans cet accueil. A la fin de cette période d'adaptation (sauf si le professionnel en fait la demande avant), en ce qui concerne l'accueil familial, la référente santé se rendra au domicile de l'assistante maternelle pour faire le point avec elle sur ce nouvel accueil.

La mise en place d'actions passerelles a aussi été travaillée par l'équipe et les référentes santé/AVIP. Elle concerne : l'entrée à l'école, l'accueil périscolaire, l'accueil en CAMSP/CMP, ... il a été convenu de la mise en place d'un interlocuteur privilégié pour chacun des partenaires. L'importance pour la crèche est de pouvoir mettre à disposition un membre du personnel pour se déplacer avec l'/les enfant(s) dans les différents lieux (futurs lieux).

2.3 – Les dispositions prises pour assurer le soin

Si l'enfant présente des symptômes inhabituels à son arrivée ou en cours de journée (température élevée, éruption, douleur, vomissements, diarrhées répétées...), il appartient à l'équipe d'informer les parents et le référent santé de la structure qui appréciera s'il peut être accueilli ou repris par la famille.

L'éviction est possible pour protéger l'enfant malade et les autres enfants accueillis. L'éviction est décidée par le référent santé en accord avec la directrice de la structure. Elle concerne 12 pathologies contagieuses (cf protocole annexé).

Dormir est essentiel chez le jeune enfant car il est réparateur autant que constructeur. C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. Un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle. Les siestes sont déterminantes pour la journée de l'enfant.

Il faut donc veiller à :

- ↳ Respecter les rythmes de chaque enfant ;
- ↳ Connaître ses rituels d'endormissement (doudou, tétine, musique...) ;
- ↳ Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide ;
- ↳ Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels de repères.

2.3.1 - Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière.

Chaque professionnel de la crèche qui est un tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante, dispose de la possibilité d'administrer aux enfants malades dont elle a la charge des soins ou des traitements médicaux. Elle se limite à appliquer la prescription de l'ordonnance. Celle-ci doit comporter le **nom exact du médicament** qui est donné, et il doit être inscrit dessus que c'est un « **acte de la vie courante** ». Chaque médicament donné sera repris sur un registre type (avec signature du parent + du professionnel qui l'administre).

Les médicaments sont malgré tout donnés à la maison à chaque fois que c'est possible. La prise du matin et du soir ne pourra en aucun cas être donnée par l'équipe de la crèche.

Cette administration se fait sous conditions :

- A la demande des représentants légaux : les parents font un écrit sur lequel ils autorisent le personnel à administrer les médicaments prescrits sur l'ordonnance
- L'administration des soins ou des traitements médicaux sont réalisables par le personnel si elle ne présente pas de difficulté particulière ni ne nécessite un apprentissage
- La prescription médicale, nominative et datant de moins de 3 mois, doit-être donnée à la personne chargée de l'accueil (faire préciser le nom des génériques délivrés par le pharmacien en remplacement des médicaments prescrits par le médecin)
- Les parents notent le nom et le prénom complet de l'enfant sur la boîte, la date d'ouverture du flacon et la posologie précise.
- Le traitement doit-être dans sa boîte d'origine, avec la cuiller mesure, pipette ou autre moyen de mesure d'origine. En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI).

2.3.2 – Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

C'est le médecin référent de la structure, en collaboration avec le Référent Santé et Accueil Inclusif

de la structure qui assure la visite, l'admission des enfants de moins de 4 ans ou ceux porteurs d'un handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière (allergie, crises d'asthme...). Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe en concertation avec le parent, la structure, voire le milieu spécialisé si possible.

Cette démarche a pour objectif de bien connaître les besoins de l'enfant au quotidien dans son environnement afin de faciliter son accueil. Ce PAI permet de délimiter les responsabilités de chacun et d'assurer la sécurité de l'enfant.

Toute l'équipe est sensibilisée à l'accueil de l'enfant porteur de handicap par le biais de formations. Un partenariat avec l'association « Gamins Exceptionnels » est mis en place depuis plusieurs années et permet de former l'équipe aux différents handicaps et à l'accueil inclusif. Il permet également d'emprunter du matériel de qualité, pensé pour ce type d'accueil.

La structure peut investir en cas de besoin dans du matériel spécifique et adapté au type de handicap de l'enfant accueilli.

2.3.3 - Les modalités en cas d'accident

- **Petit incident, symptômes non inquiétants** : tout incident survenu dans la journée est noté dans le cahier de transmission (heure, circonstances, symptômes, soins prodigués). Les parents prennent connaissance en venant rechercher leur enfant et signent la note.

Si un enfant a des symptômes de maladie pendant son accueil, ses parents sont prévenus pour pouvoir prendre rdv chez leur médecin ou venir chercher leur enfant avant la fin de la journée, selon son état général.

- **Accident, maladies aiguës** : des fiches de protocoles et conduites à tenir en cas d'accident ou de maladie se déclarant subitement, validées par le référent santé, sont portées à la connaissance de l'équipe : observation, surveillance, gestes de soins simples, signes alarmants, appel au 15...
- **Intervention en cas d'urgence médicale** : en cas d'urgence ou de maladie grave se déclarant pendant les heures d'accueil, le personnel présent appelle le SAMU (15), donne toutes les informations nécessaires, reste auprès de l'enfant et applique les directives du médecin du SAMU. Si l'état de l'enfant le nécessite, il est transporté vers le centre hospitalier le plus proche ou celui mentionné dans le contrat d'accueil. Les parents et la responsable de la crèche sont avertis dans les plus brefs délais.

2.4 – Les dispositions prises pour assurer le développement

Dans notre travail au quotidien, accompagner le jeune enfant, à son rythme et selon ses capacités, à franchir lui-même les étapes de son développement est essentiel. Le professionnel doit penser sa pratique pour favoriser les mouvements spontanés de l'enfant en créant un espace d'exploration ludique. A ce sujet, Emmi Pikler nous explique que « le bébé porte en lui la capacité de découvrir et de grandir par lui-même ». En prenant en compte ces différents aspects, l'équipe s'est formée à la motricité libre, afin de pouvoir accompagner le développement de l'enfant de façon respectueuse pour

lui et en pensant la mise en place au quotidien.

L'enfant est une personne. Dès le plus jeune âge il est compétent et capable d'initiative. Il va expérimenter, en avançant avec tâtonnements et c'est alors qu'il va prendre confiance en ses capacités et connaître ses limites. C'est en le laissant expérimenter par lui-même qu'il va être pleinement acteur de son développement. C'est par une répétition active qu'il va accéder à différentes acquisitions. Il va progresser à son rythme sans que l'adulte ait besoin de devancer ses besoins. Cette maîtrise va se répercuter sur le développement de toute sa personnalité. Il acquiert de l'assurance dans son corps ainsi que de la prudence.

Pour le professionnel, son rôle est d'accompagner l'enfant dans sa découverte, de le guider quelques fois, mais en étant vigilant de toujours le laisser découvrir par lui-même. Les professionnels qui l'accompagnent au quotidien deviennent l'une de ses figures d'attachement, notamment la personne référente (une personne désignée dans l'équipe ou l'assistante maternelle) alors son corps, sa voix, son regard sont contenant et rassurants. Elle est alors garante de sa sécurité affective.

Suite aux différentes formations suivies par l'équipe, nous avons réfléchi quant au matériel de puériculture utilisé au quotidien. Nous avons pris conscience qu'il n'y a pas besoin de beaucoup de matériel. Par exemple, pour les temps de jeux du bébé au quotidien, un simple tapis avec des jouets adaptés disposés autour de lui, qui stimulent son activité et son envie d'exploration suffisent.

Nous avons aussi pensé l'aménagement de l'espace. Il doit comporter des endroits pour être actif et des endroits pour se poser, être au calme, des espaces pour des temps collectifs. Nous sommes sensibles à proposer plusieurs espaces adaptés et selon les âges, en étant vigilant à ce qu'il y ait toujours un professionnel dans le champ de vision de l'enfant.

2.5 – Les dispositions prises pour assurer le bien-être

Le principe 8 de la charte nationale nous dit « *j'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.* »

Les enfants sont accueillis quotidiennement à la crèche ou au domicile de leur assistante maternelle. Les professionnels mettent en œuvre chaque jour un espace sécurisé et accueillant pour le bien-être des enfants. La puéricultrice vient régulièrement chez les assistantes maternelles pour s'assurer que l'environnement dans lequel évolue l'enfant est propice à ses différentes acquisitions et sécurisant.

En 2023, des travaux de réaménagement et d'extension ont été réalisés dans la structure. Ceux-ci permettent de pouvoir accueillir des enfants en collectif mais aussi d'embellir, de sécuriser et de rendre les locaux plus fonctionnels.

Afin d'être sécurisé, l'enfant a besoin de repères. Les différents rituels qui sont mis en place quotidiennement favorisent la sécurité affective de l'enfant. Le rituel est un moment prévisible qui permet à l'enfant d'anticiper la venue d'un événement. Il permet de se repérer dans le temps et dans l'espace.

Au domicile de l'assistante maternelle, les repères sont nombreux, selon chacune d'entre elles. On

retrouve des temps de lecture ou de comptines selon les moments de la journée mais aussi des temps de regroupement autour de certains jeux pendant les accueils chez une autre assistante maternelle ou encore des temps de rangements.

Dans le collectif, il y aussi des rituels mis en place. Il s'agit du temps de chants avant une activité ou encore du lavage de mains à la fin des activités manuelles. Le temps de chants est une transition entre l'accueil en jeux libres et les activités plus dirigées. Cela permet de se regrouper, de se saluer et de savoir qui est présent et d'apprendre à se connaître.

2.6 – Les dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des activités variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir au monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de son individualité et de sa personnalité.

L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Les assistantes maternelles qui exercent à domicile ont la possibilité de venir quand elles le souhaitent dans la structure, sauf sur les deux demi-journées de fonctionnement du LAEP. Cela leur permet de venir profiter d'une activité, d'un temps d'échange, mais aussi de prendre appui sur les collègues lorsqu'une situation devient trop compliquée.

La crèche met à disposition du jeune enfant un environnement adapté, un espace sécurisé lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire en jouant.

Pendant les temps de jeux libres, l'enfant utilise le matériel, investit les espaces de jeu sans consigne particulière, dans un temps imparti. C'est l'enfant qui mène son jeu, qui crée son univers et se sociabilise en décidant lui-même avec qui il souhaite jouer.

Pendant ces temps de jeux libres l'enfant n'est pas laissé seul. L'adulte est disponible pour lui et participera au jeu de l'enfant si ce dernier l'y invite. L'intérêt étant d'échanger, de partager, de prendre plaisir et d'encourager.

Puis vient le temps de l'activité encadrée. Les professionnels ont un sens de l'observation du jeune enfant qui leur permet de proposer une diversité d'activités adaptées à chaque stade du développement de ces derniers.

L'activité encadrée se réfléchit et se prépare. Elle doit répondre à des besoins observés (besoin de toucher, de manipuler, d'explorer...) et ne doit pas être une obligation. L'enfant qui le souhaite y participe de manière volontaire.

Ce moment privilégié avec son assistante maternelle ou l'adulte qui l'accompagne va lui permettre d'appréhender ses forces, ses limites, ses compétences. L'enfant va apprendre à se faire confiance en répétant les activités, il va imiter, reproduire et ainsi renforcer son estime de soi.

C'est un temps propice pour laisser libre cours aux émotions, à la créativité, pour renforcer le langage, développer la motricité fine, et travailler le cadre (ce que l'on peut faire, ce que l'on ne peut pas faire). La finalité n'étant pas que le résultat soit beau et bien fait mais surtout que l'enfant ait pris plaisir à réaliser son activité.

Une fois par mois, les enfants sont accueillis à la médiathèque communale pour un temps de lecture et de partage avec une conteuse. La crèche bénéficie également d'un prêt de livres mensuel pour la

structure, afin de familiariser au quotidien l'enfant avec le plaisir de la lecture et participer au développement du langage.

Le service culture est aussi impliqué dans la vie de la structure et propose des actions sur différentes thématiques dans lesquelles la crèche peut s'inscrire (participation expos, spectacles jeune public)

Ces sorties permettent aux enfants de découvrir d'autres lieux, d'autres espaces, de vivre de nouvelles expériences. Il paraît important d'aller vers les propositions culturelles qui s'adressent aux plus-petits, mais aussi de faire entrer la culture dans la structure.

2.7 – Les dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. » C'est le principe qui est abordé dans le point 7 de la charte nationale.

Celui-ci demande d'être discuté en équipe et d'être approfondi. Lors d'une réunion de service, nous avons débattu sur ce questionnement qui nous paraissait pourtant simple au premier abord. Faisons-nous des différences au quotidien ? Spontanément, chacun répond non. Or, des études montrent par exemple qu'inconsciemment notre intonation de voix n'est pas la même selon qu'on s'adresse à une fille ou à un garçon. De plus, le parent peut parfois venir nous remettre en question sur notre façon de faire avec les enfants. Pourquoi mon fils joue avec une poussette ? Pourquoi ma fille est déguisée en chevalier ? L'équipe a souhaité mener une réflexion sur ce principe.

Les professionnels de la crèche proposent les mêmes jeux/jouets à tous les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, les mêmes couleurs... et le cadeau de fin d'année offert au cours du mois de décembre a été repensé pour ne pas faire de stéréotypes.

Ce projet éducatif nous amène à réfléchir à nos pratiques quotidiennes avec les enfants et aussi avec les parents. Il développe sur de nombreux points nos différentes missions et nos valeurs.

Le projet d'accueil qui suit exprime concrètement ce qui se met en place au quotidien dans l'organisation de la crèche.

Partie 3 :

Le Projet d'accueil



3.1 – Les accueils proposés

Type d'accueil

- Occasionnel
- Régulier
- Urgence exceptionnelle (*événement non prévisible : ex : hospitalisation d'urgence*)
- Horaires atypiques (avant 7h et/ou après 19h) : selon la demande formulée par le parent et le choix de l'assistante maternelle
- Accueil d'enfant porteur de handicap : 1 place est réservée pour cet accueil
- Familles confrontées à des situations particulières : 2 places sont réservées pour cet accueil

Age des enfants accueillis

- 0-2 ans révolus
- 0-6 ans
- Plus de 3 ans non scolarisés [jusqu'à 5 ans révolus (veille des 6 ans)]
- Enfant de plus de 3 ans à besoins particuliers [(handicap...) jusqu'à 5 ans révolus (veille dès 6 ans)]
- 2-3 ans révolus
- 18 mois – 5 ans révolus (veille des 6 ans)

3.2 Les prestations d'accueils proposées

Les locaux sont fonctionnels et adaptés aux groupes d'enfants. Tous les jeux intérieurs, extérieurs et le mobilier sont aux normes, ils conviennent à la taille des enfants et aux critères de sécurité.

L'entretien des locaux est assuré par un agent d'entretien dans le respect des normes d'hygiène : après chaque temps de repas et après la fermeture de la structure.

Les locaux sont constitués :

- D'un hall d'entrée, avec table à langer, banc, casiers et panneau d'affichage
- Une grande salle avec tapis, transats, chaises hautes, tables, jeux, jouets. Cette pièce permet de favoriser la vie en collectivité et est amenée à changer de disposition au fil de l'année selon les groupes d'enfants et les activités proposées
- Un espace de change, avec 2 tables à langer, 2 toilettes et une auge à hauteur d'enfant
- 2 dortoirs, un dédié aux plus petits avec des lits à barreaux et un autre pour les plus grands avec des couchettes basses
- Une cuisine où sont chauffés les repas, avec une biberonnerie
- Un vestiaire pour le personnel
- Un toilette PMR pour le public et les professionnels
- Une buanderie, pour le stockage du linge, des diverses fournitures, l'entretien du linge
- 2 bureaux mutualisés pour les consultations de PMI, le personnel de la crèche et les partenaires
- Un bureau de direction avec un petit espace réunion
- Un local poussettes
- Le Lieu d'Accueil Enfant Parent, ouvert 2 ½ journées par semaine. Le reste du temps c'est un espace supplémentaire ouvert sur l'espace de vie.
- Un jardin extérieur clôturé

3.3 -- L'hygiène et les changes

Le temps de change est un moment privilégié avec l'enfant, un moment d'échange et de partage, une relation individuelle, un moment de jeu : jeu corporel, visuel, du sourire, du toucher, du regard, un moment de tendresse. Un espace de change est à disposition avec une table à langer, un pot et des toilettes adaptés aux enfants. Les changes sont effectués en fonction des besoins de l'enfant afin de favoriser son confort. Des soins spécifiques peuvent être donnés afin d'assurer l'intégrité de la peau de l'enfant.

La structure fournit du linge de toilette, du savon, ainsi qu'une marque de couches pour chacun des enfants accueillis.

L'apprentissage de la propreté est progressif et géré en relation avec les parents. Le personnel reste à l'écoute de la demande des enfants. Au début, des points de repère sont établis dans la journée : avant et après le repas, avant et après la sieste. Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, des incidents sont inévitables. Le personnel met des mots sur ce qu'il s'est produit et rappelle à l'enfant qu'il est important de demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

3.4 -- Alimentation

3.4.1 -- Les repas

Le moment du repas est un moment d'échanges et de convivialité. C'est un temps relationnel mais aussi un temps de découverte et de formation du goût.

Les biberons sont donnés par l'équipe (en privilégiant la référence) selon les besoins des enfants et à la demande. Confort, calme et tendresse permettent de savourer cet échange privilégié entre l'adulte et l'enfant.

Les repas sont préparés par le restaurant scolaire municipal, en collaboration avec la référente santé (menus établis tous les 6 semaines ensemble). En familial, c'est l'assistante maternelle qui les prépare. Elle peut également s'appuyer sur les conseils de la puéricultrice. En accord avec les parents, les légumes sont introduits vers 4 mois environ, en quantité progressivement croissante, ce qui amène à diminuer le biberon de lait.

Les repas sont équilibrés sur la journée, adaptés en qualité et en quantité à l'âge de l'enfant. Les régimes et les interdits alimentaires sont respectés.

Les repas sont pris à table dès que possible. L'accompagnement de l'enfant vers l'autonomie est favorisé en le laissant manger seul lorsqu'il le demande. Les enfants mangent dans des plateaux avec l'ensemble du repas servi directement dedans pour respecter son rythme. La vaisselle est en ????. (Verre ou inox selon fournisseur).

3.4.2 -- Allaitement en crèche

Les mamans souhaitant poursuivre l'allaitement peuvent recueillir leur lait en respectant les conditions d'hygiène et doivent le transporter dans un sac isotherme ou une glacière avec un bloc réfrigérant. Le lait peut être amené congelé ou réfrigéré mais ne doit pas être recongelé. Il faut apporter la quantité nécessaire pour la journée. Chaque biberon doit comporter le nom et le prénom de l'enfant, la date du recueil du lait ou celle de la congélation.

Le lait doit être conservé au réfrigérateur (température inférieure à 4°C) maximum 48h. Tout lait chauffé doit être consommé dans la demi-heure. En cas de doute (étiquetage, hygiène...), il sera jeté.

Un espace est prévu dans la structure afin de pouvoir allaiter sereinement. Selon les demandes des mamans, nous l'installerons à l'écart des autres enfants, dans un fauteuil d'allaitement. Plusieurs endroits peuvent être privilégiés (dans l'espace du LAEP, dans la salle de vie à l'écart, dans un bureau). Cela se discute avec la famille et s'aménage à ce moment-là.

3.4.3 -- Régimes alimentaires

Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au médecin de l'établissement. L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille et le médecin de la crèche ou le médecin traitant de l'enfant et le référent santé accueil inclusif. Si les parents amènent le repas de l'enfant, ils ne bénéficieront d'aucune indemnisation.

3.5 -- L'accueil d'enfants à besoins spécifiques (enfant en situation de handicap, enfants atteints d'une maladie chronique...)

La crèche participe activement à l'accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

En outre, la structure, dans le respect de l'autorité parentale, contribue à leur éducation et concourt à leur intégration, qu'ils soient en situation de handicap ou non. C'est un lieu de socialisation où chacun à sa place, sans différenciation.

Pour cela, la crèche possède un médecin référent et un référent santé et accueil inclusif qui est titulaire du diplôme d'état de puériculture.

Son rôle est de veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Il informe, sensibilise et conseille l'équipe en matière de l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Il aide et accompagne l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille

Le référent santé travaille en collaboration avec le CAMSP d'Auchel, l'équipe mobile du CAMSP, le CMP de Lillers, l'association « Gamins Exceptionnels » qui est le pôle ressource handicap du Département.

L'équipe est sensibilisée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap par le biais de formations et d'actions de prévention/sensibilisation. Cela passe par le biais de « gamins exceptionnels » mais aussi d'autres formations via le CNFPT. Des temps d'actions de prévention avec des professionnels du secteur du handicap sont proposés, selon les situations rencontrées. La puéricultrice met en place des temps de sensibilisation régulièrement et reste à l'écoute de l'équipe.

La structure prévoit un budget pour investir dans du matériel spécifique et adapté au type de handicap de l'enfant accueilli. C'est la puéricultrice qui en est garante et qui le réajuste au quotidien. Cela peut passer par l'achat de jeux, de livres, de matériel pour le repas, mais aussi, la mise en place d'espace spécifique tel qu'un espace pour s'isoler, un espace contenant, avec des lumières etc.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap est possible si la forme du handicap est compatible avec l'accueil en collectivité et/ou au domicile de l'assistante maternelle.

3.6 -- Encadrement de la structure et des enfants

3.6.1 -- Description des compétences professionnelles mobilisées

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants à 0,90 ETP :
Elle est la responsable de la structure. Elle est chargée d'accueillir, de coordonner et d'orienter les parents. Elle encadre et coordonne l'équipe de la crèche collective et familiale. Elle a pour gestion : l'administratif, le financier, le matériel. Elle encadre les stagiaires et observe les enfants. Elle coordonne le pôle petite enfance et parentalité.
- 1 puéricultrice à 0,80 ETP :
Elle assure la continuité de direction lorsque la directrice est absente. Elle est la référente santé et inclusion de la structure, elle développe le projet santé de la crèche en lien avec la directrice

et l'EJE. Elle intervient au domicile des assistantes maternelles ainsi que dans la structure, elle vient en soutien à l'équipe et pour le suivi de chaque enfant, ainsi qu'auprès des parents et des partenaires.

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants, référente AVIP à 0.50 ETP
Elle est garante de la mise en place du dispositif AVIP au sein de la crèche. Elle travaille en collaboration avec les partenaires de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle. Elle propose un accompagnement de l'enfant et de sa famille et suit le parcours d'insertion du parent.
- 1 Éducatrice de Jeunes Enfants à 1 ETP :
Ce poste est mis en œuvre par 2 EJE (0.50 ETP chacune). Elles élaborent avec la directrice le projet éducatif de la structure et le font vivre. Elles encadrent au quotidien les enfants, l'équipe et les parents. Elles assurent la continuité de direction lorsque la directrice et la puéricultrice sont absentes.
- 5 assistantes maternelles, selon leur agrément :
Elles accueillent les enfants au quotidien à leur domicile. Elles accompagnent les enfants dans leur développement physique et psychique.
- 1 Auxiliaire de puériculture à 1 ETP :
Elle réalise les activités d'éveil et de soins. Elle participe à l'élaboration du projet éducatif de la structure. Elle assure la continuité de direction lorsque la directrice, la puéricultrice et les EJE sont absentes.
- 3 adjoints d'animation/ assistantes maternelles à 1 ETP chacun :
Elles assurent la prise en charge globale des enfants au quotidien. Elles accueillent les enfants et les parents et participent à l'entretien des locaux (aide à la désinfection, rangement de matériel...)
- 1 agent d'entretien 1 ETP :
Elle intervient chaque jour pour le nettoyage des locaux et l'entretien du linge. Elle réchauffe et prépare les repas pour chaque enfant.
- 1 médecin référent vacataire :
Il intervient 2h/mois dans la structure. Il travaille en étroite collaboration avec la puéricultrice. Il examine les enfants et les observe. Il a pour mission d'accompagner l'équipe dans leur rôle de dépistage.

Voir les fiches de postes en annexe.

3.6.2 – Professionnalisation et accompagnement de l'équipe

Le parcours professionnel de chaque membre de l'équipe est important. Chacun est valorisé dans ses compétences (une assistante maternelle a obtenu sa VAE d'auxiliaire de puériculture), et les temps d'analyse de pratiques permettent à chacun de s'exprimer.

Des réunions d'équipes sont mises en place 1 fois tous les 2 mois le mardi soir à partir de 18h. Ce temps permet que chacun soit informé des dernières informations importantes concernant la vie de la crèche et du CCAS. C'est aussi le moment de travailler et de réfléchir aux différents projets mis ou à mettre en place ou de travailler sur des thématiques particulières. Chacun peut exprimer des attentes ou des interrogations. Ce temps permet de maintenir une cohérence, mais aussi d'évacuer les différentes problématiques qu'il peut y avoir avec un enfant, un parent ou entre collègues.

Les temps de formation sont tout aussi importants. Ils permettent de faire évoluer notre pratique, nos compétences. Cela permet aussi d'échanger avec d'autres structures ou lors de formations en interne

d'échanger ensemble sur les pratiques de chacun au quotidien. Les formations en interne permettent notamment, de réunir les assistantes maternelles travaillant seules à domicile et l'équipe de la crèche, d'échanger sur le travail des unes et des autres et d'avoir une cohérence dans nos pratiques.

Nous sommes conscients que les métiers de la petite enfance sont parfois difficiles à vivre au quotidien. Chaque professionnel a besoin d'être accompagné tout au long de sa carrière.

Pour cela, des temps d'analyse de pratique obligatoires sont mis en place le 3^{ème} mardi du mois, tous les 2 mois. A ce titre, nous fermons la structure à 16h. Ces temps sont dispensés par une personne extérieure à la structure, diplômée pour pouvoir effectuer ce type d'intervention.

Nous sommes aussi conscients que nous évoluons grâce au regard de l'autre, c'est pour cela que nous accueillons des stagiaires de cursus différents (CAP AEPE, auxiliaire de puériculture, EJE, psychomotricien, orthophoniste...). Cela permet aux élèves d'assurer leur formation pratique, de partager leurs connaissances, mais permet également à l'équipe de remettre sa pratique en question, d'avoir un regard extérieur sur le travail quotidien.

Les stagiaires sont encadrés par une personne de l'équipe et leur accueil dans la structure est soumis à la signature d'une convention

CONCLUSION

Ce projet d'établissement est la continuité de plusieurs années de réflexion sur le territoire pour adapter l'offre petite enfance sur la commune.

L'évolution de la crèche familiale en crèche collective et familiale labellisée AVIP montre un investissement pour répondre aux besoins des parents mais aussi l'ancrage partenarial et la volonté de chacun à aller plus loin.

C'est un projet vaste au-delà de l'accueil petite enfance, c'est l'accueil de tous qui y est réfléchi.

Le rôle de chacun y est pensé afin de valoriser les compétences qu'il y a dans la structure et sur le territoire.

Pour les professionnels ce projet est une richesse pour consolider leur travail au quotidien et pour aller plus loin.

Pour les enfants c'est la continuité d'un lieu de socialisation, d'éveil et d'expérimentation qui est pensé quotidiennement où chacun a sa place.

Pour les parents, la structure se veut être un levier pour choisir son mode de garde entre l'accueil individuel et l'accueil collectif.

Ce projet est le résultat d'un travail coopératif mené par l'équipe de la crèche avec les nombreux acteurs du territoire afin de répondre au plus juste aux problématiques des Lillérois.